



Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 10 octobre 2015 à la Maison du Sport à Ittingen

Maël Loretan	Président	Présent
Tom Dielen	1er Vice-Président	Excusé
Jean-Noël de Giuli	2ème Vice-Président	Présent
Eddy Posse	Chef des finances	Présent
Delphine Giraud	Secrétaire romande et Tessin	Présente
Angela Hunsperger	Secrétaire – Suisse alémanique	Excusée
Dominik Faber	Commission sportive	Présent
Heiner Widmer	Commission technique	Présent
Stéphane Glardon	Conseil des entraîneurs	Présent
Thierry-Jean Maillard	Commission des arbitres	Présent
Nora Ghelfi	Presse & communication	Présente

Ordre du jour:

1. Bienvenue, appel et élection des scrutateurs
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. Rapports annuels
5. Présentation des comptes 2014 - 2015
6. Décharge au comité
7. Approbation du budget 2016 – 2017
8. Modification des statuts
9. Motions des clubs et du comité
10. Élections des membres du comité
11. Admissions, mutations et exclusions
 - a. Clubs
 - b. Membres d'honneur
12. Calendrier des compétitions 2015 – 2016
13. Divers

Clôture de l'assemblée



N°	Domaine	Descriptif / Décision
1	Salutations, appel et élections des scrutateurs	<p>Début de la séance à 9H45</p> <p>Salutations Une minute de silence est faite pour tous les membres et famille des membres qui sont décédés durant l'année et Maël Loretan présente ses condoléances aux personnes concernées. Le président remercie les clubs et les membres du comité présents.</p> <p>Votes 39 sur 82 Clubs sont présents représentant un total de 175 voix. La majorité de 2/3 est 117 & ½ est 88 voix. La majorité simple est décisive. Les abstentions ne sont pas comptées.</p> <p>Election des scrutateurs Les scrutateurs du jour sont: Avio Garavaldi & Céline Schobinger</p>
2	Approbation de l'ordre du jour	<p>➤ L'ordre du jour est accepté à l'unanimité</p>
3	Approbation des procès-verbaux	<p>➤ Les procès-verbaux précédents sont acceptés à l'unanimité</p>
4	Rapports Annuels	<p>Présentation des rapports annuels</p> <ul style="list-style-type: none">- Intervention de Thomas Rufer concernant le journal de la Swissarchery et ses sujets & périodicités pour 2015/2016. Maël Loretan explique que les sujets vont être débattus prochainement ainsi que pour éventuellement l'annualiser. Jean-Noël De Giuli annonce qu'il recherche un volontaire en tant que rédacteur pour une centaine d'heures de bénévolat ainsi que de la traduction.- Maël Loretan explique qu'au sujet des conflits d'intérêts ayant existés concernant le cadre national pour Londres 2012 il reçoit encore des mails. Il précise que cela fait partie du passé et que l'on ne reviendra plus dessus.



		<ul style="list-style-type: none">- De plus, il continue en expliquant que la Swissarchery n'a pas de stratégie pour le futur. On règle le présent. De ce fait il y aura un nouveau Workshop avec SwissOlympic pour créer une stratégie.- Concernant les projets des nouveaux statuts, il existe actuellement des différents entre les commissions. Il cite qu'il faut remettre de l'ordre et établir une stratégie pour une bonne organisation.- Heiner Widmer présente et le but & le développement de la SwissArchery et son organisation pour 2016.- Thierry Maillard présente le rapport des juges. Jean-Noël de Giuli en tant que vice-président appui sur ce qui a été dit et demande un délai pour mettre en place une meilleure organisation concernant le comité & sa communication. Il soulève le problème concernant le but d'un concours au détriment de sa qualité.
5	Présentations des comptes 2014 – 2015	<ul style="list-style-type: none">- Eddy Posse présente le Bilan.
6	Décharge au comité	<p>Décharge au comité et approbation des comptes, à la majorité simple (Deux votes).</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Les deux ont été approuvés à l'unanimité.
7	Approbation du budget 2016 - 2017	<ul style="list-style-type: none">- Maël Loretan soulève le point de la répartition du budget des licences et propose qu'il soit du 01/01 au 31/12 de chaque année. Le format du budget est changé pour une meilleure lecture. Si les statuts sont modifiés, applicable dès le 1er janvier 2016. 2016 est une année olympique, impliquant des coûts importants. Les notes de frais sont mieux indiquées dans le budget.➤ Approbation du budget à l'unanimité.
8	Modification des statuts	<ul style="list-style-type: none">- <u>Maël présente avec un slide et clarifie la proposition concernant :</u> La séparation de l'administration et des décisions stratégiques. La modification de l'année comptable du 1er janvier au 31 décembre.



		<p>L'intégration des associations cantonales. La limitation du nombre de membre dans les commissions. Les corrections juridiques et de mise en forme. La modification des compétences de la Conférence des Présidents.</p> <p>Interventions :</p> <ul style="list-style-type: none">- Denis Drox concernant le maintien de l'AD. Explication du maintien par Maël Loretan indique que les AD seront maintenus et rappelle la possibilité de procuration.- Concernant les traductions des statuts, le sujet sera soulevé lors de la prochaine CP pour une amélioration. Priorité au Français sur l'Allemand concernant l'interprétation & rajout d'un italien prévu. Des corrections temporaires ont été faites.- Concernant l'article 52 Bis pour un délégué, est-ce qu'il y a un problème d'abréviations ? Est-ce que c'est le même sens ? Maël Loretan valide.- Les clubs doivent envoyer leur liste de membre, avec et sans licence, soit par le site internet, soit au secrétariat. Les données sont protégées et ne seront pas utilisées pour contacter les membres, ni communiquées à d'autres personnes extérieurs au secrétariat et à la gestion des membres. La protection des données est garantie par les statuts et par le code éthique de la Swiss Archery.- Pas d'autres questions. <p>➤ La modification des statuts est acceptée à la majorité absolue des 2/3 (117) par 161 voix pour, 9 contre, 5 abstentions.</p>
9	Motions des Clubs et du Comité	<p>a. <u>Motion de Comité – Cotisations des associations cantonales.</u> Les associations cantonales paient une cotisation. Elles participent à l'assurance.</p> <p>Interventions :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pourquoi les associations cantonales devraient payées une cotisation ? Réponse : pour être traitées comme un Club.- Jean-Noël De Giuli demande plus de précisions sur les droits de votes et leur intérêt.- Dominik Faber soulève le problème d'associations cantonales de Genève



	<p>ayant des membres ne faisant pas partie de SwissArchery. Maël Loretan répond que ce n'est pas un problème et que cela peut ramener des membres à long terme.</p> <ul style="list-style-type: none">- Une intervention dans la salle insistant sur le fait qu'à Berne, on est obligé d'être membre SwissArchery pour les associations cantonales et que cela fonctionne.- La question de la redéfinition du rôle de l'association cantonale est posée, Maël Loretan explique que ceci est lié au prochain Workshop cité avant.- Il est rappelé que dans la modification des statuts, le rôle des associations cantonales a déjà été voté. <p>➤ Motion acceptée à la majorité simple avec 93 voix pour, 68 non et 14 abstentions.</p> <p>b. <u>Motion de Juventas Basel</u> La motion a été reçue le 04 septembre 2015 et respecte les délais. Elle est compatible avec les statuts en vigueur (anciens ou nouveaux). La motion est présentée par un club membre depuis plusieurs années. La motion est un règlement accepté à la majorité simple. Chaque club s'engage à commander une licence pour chaque jeune archer qui fréquente ses lieux d'entraînement, jusqu'à la catégorie des U21. La licence doit être commandée au plus tard au moment de la première assemblée générale qui suit la participation aux entraînements. Cette « application des statuts actuels » entre en vigueur dès 2016 et doit être intégrée, dans un délai d'un an, dans les statuts de tous les clubs. Les statuts mis à jour doivent être envoyés à la SwissArchery.</p> <p>Interventions :</p> <ul style="list-style-type: none">- Quelqu'un indique qu'il y a un risque de perte de membre- Une personne rappelle qu'il faut suivre les règles des statuts et celle des – de 21 ans et que cela comprend une assurance (la RC privée ne suffisant pas).- Rappel du but de la Swissarchery et du soutien et que ce n'est pas une compétition contre la FAAS et invite à la discussion avec la FAAS.- Certains précisent que 20.- ce n'est pas cher et que cela pourrait mettre en avant la formation des jeunes. <p>➤ Motion acceptée avec 140 voix pour, 14 contre & 21 abstentions.</p>
--	--



		<p>Maël Loretan précise qu'un courrier en ce sens sera envoyé avant décembre pour information.</p>
10	Élections des membres du comité	<p>Les élections du comité ont lieu chaque année impaire. La durée du mandat est de deux ans. Les nouveaux statuts prévoient une élection du comité exécutif. Les membres du bureau sont nommés par le comité exécutif et ne sont plus soumis à élection lors des Assemblées.</p> <ul style="list-style-type: none">- Rappel de l'organigramme- Présentation des candidatures & appel / Tout le monde se représente➤ Tout le monde est réélu – Applaudissements- Présentation des membres du bureau – Acceptation & applaudissements.
11	Admissions, mutations et exclusions	<p>a. Clubs :</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>4 nouveaux Clubs :</u> RedBack Archers, Tir à l'arc Delémont, BSC Stellikon, BS Obwalden➤ Acceptés à l'unanimité <p>L'assemblée leur souhaite la bienvenue.</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>3 Démissions :</u> Luzerner Bogenschützen, Amis de la Heutte, AC Locarno Plusieurs intervenants proposent de les recontacter <p>Remerciement & applaudissement</p> <p><u>Démission au sein des commissions :</u> Gérald Perren, Avio Garavaldi, Axel Müller, Carmen Poggia</p> <p>b. Membres d'honneurs / vétérans : Précision annoncée : Il y a une petite confusion entre les membres d'honneur et les membres vétérans. Les membres d'honneur sont ceux dont l'assemblée a attribué le titre de membre d'honneur, après une activité importante pour la Swiss Archery.</p>



		<p>Les membres vétérans sont les membres qui ont plus de 20 ans de licence.</p> <p>Les vétérans de l'association sont annoncés & applaudis : Meylan David, Archers de Lausanne Philippe Mary, BSC Forst Peter Palfy, BSC Forst Fritz Weber, BSC Forst</p>
12	Calendrier des compétitions 2015 – 2016	<p>Le nombre de week-end est limité. Comme de plus en plus de club aimeraient organiser une compétition, surtout en Indoor, il faudra accepter d'avoir deux compétitions le même jour.</p> <p>Vote : CS attribué uniquement à 1 Club pour 2016 FITA & FIELD</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Accepté par 170 voix pour et 5 abstentions <p>Donner plus de pouvoir à la Commission technique qui a différents projets au sujet des CS et reviendra avec une proposition durant les prochaines années. Elle s'occupe déjà des candidatures en tâches jusqu'à mi-novembre.</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Accepté par 156 voix pour, 12 contre et 7 abstentions. <p>Vote de recommandation à la majorité concernant les prochains CS.</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Fita Archers de la Tour à Sion VS L'arc Club Jussy</u>➤ 51 pour Sion vs 39 Jussy- <u>Field Compagnie des Archers de Lausanne VS L'arc Club Jussy</u>➤ 58 pour Lausanne VS 34 pour Jussy <p>Ce sera la commission technique qui validera les choix en mi-novembre.</p> <ul style="list-style-type: none">- Notification de Maël Loretan selon les commentaires durant les votes : beaucoup de Club désirent des compétitions mais il y a un problème d'agenda. Projet à venir.- Un intervenant demande une demande de vérification concernant l'attribution des CS pour une meilleure équité. Maël Loretan valide la demande et pèsera les intérêts.



13	Divers	<ul style="list-style-type: none">- Jean-Noël de Giuli annonce que l'arc Club Jussy organise en Novembre une compétition jeune Indoor par leur propre jeune. Applaudissements.- Maël Loretan annonce que le groupe règlement va autoriser les arcs ou tout équipement de couleur camouflage en compétition en Suisse. Le règlement international l'interdira dès 2016.- Il rappelle également que le comité se réunira pour un workshop le 31 octobre 2015. L'objectif est de définir une nouvelle stratégie sur 10 ans pour notre sport.- Enfin, il annonce que M. Jean-Pierre Steiner fête 50 années de secrétariat. C'est notre plus ancien membre d'honneur et un membre important de notre Fédération. Un apéritif à la sortie est organisé en son honneur.- Pour finir, il effectue une demande d'aide au bénévolat.- Mot de M. Steiner- Remerciement au traducteur Fabrice Aufiero et invitation à l'apéritif. <p>Fin de la séance à 12H20</p>
----	--------	--

Pour le procès-verbal :

Lu et approuvé

Président SwissArchery Association

Maël Loretan